

REUNION PUBLIQUE DU CONSEIL DE QUARTIER TERNES-MAILLOT

Le 12 décembre 2024

Préau de l'école élémentaire du Colonel Moll (16, rue du Colonel Moll)

Thème : Travaux dans le quartier : sécurité et prévention



Etaient présents :

- Agnès TOURY, Adjointe au Maire chargée du patrimoine, déléguée au conseil de quartier Ternes-Maillot
- Hugues CHARPENTIER, Adjoint au Maire chargé de la sécurité, de la prévention, de la tranquillité publique et de la politique de la ville. Délégué au conseil de quartier Epinettes-Bessières
- Christophe LEDRAN, Adjoint au Maire chargé de la coordination des travaux sur l'espace public, du suivi des chantiers, des mobilités. Délégué au conseil de quartier Pereire-Malesherbes
- Le commissaire adjoint du 17e arrondissement
- Des chefs de service de police municipale de la division territoriale du 17e arrondissement
- La Section Territoriale de Voirie (STV) du 17e arrondissement
- La chargée d'opération cyclable et le responsable de l'éclairage public au sein de la Direction de la Voirie et des Déplacements

- Un représentant de l'application Umay

Introduction

Agnès Toury introduit la réunion publique en remerciant les membres du conseil de quartier Ternes-Maillot qui ont choisi le thème de la réunion publique. La première partie de la réunion sera axée sur l'enjeu de la sécurité, en présentant le rôle de la police municipale et de la police nationale ainsi que les actions de prévention menées par la mairie d'arrondissement. La seconde partie sera dédiée aux travaux réalisés et en cours dans le quartier. Agnès Toury cède la parole à Hugues Charpentier pour présenter le rôle de la mairie en matière de sécurité.

Hugues Charpentier rappelle que la mairie ne dispose pas de pouvoirs de police mais a néanmoins un rôle essentiel : coordonner les différents acteurs de la sécurité publique sur le terrain, en s'assurant que les remontées faites par les habitants soient relayées aux forces de police. Hugues Charpentier précise que la police nationale et la police municipale ont des rôles différents. La police nationale s'occupe des faits de délinquance, tandis que la police municipale s'occupe des incivilités du quotidien (jet de mégot, dépôt sauvage...). Il rappelle les deux numéros de téléphone à composer : le 17 pour la police nationale et le 3975 pour la police municipale. Il est également possible de signaler des incivilités via l'application « dans ma rue ».

1. Présentation de la police nationale et de ses missions

Le commissaire adjoint indique tout d'abord que le rôle de la police nationale est de lutter contre la délinquance dans l'arrondissement. Il présente ensuite les effectifs présents dans l'arrondissement.

Une partie des effectifs est dédiée à la voie publique :

- L'unité de police secours
- La brigade anti-criminalité
- Les brigades VTT qui assurent une présence dans les parcs et les rues commerçantes

Une brigade spécialisée de terrain (BST) qui intervient dans les quartiers dits « sensibles »

La seconde partie des effectifs est composée des services judiciaires qui réalisent des enquêtes et investigations.

Présentation du dispositif de plainte en ligne :

Ce dispositif permet de déposer plainte sur internet en se connectant avec ses identifiants « France Connect ». Le dépôt de plainte en ligne concerne les atteintes aux biens. Pour les atteintes aux personnes il faut déposer plainte par la voie classique.

Présentation du dispositif « tranquillité vacances » :

Ce dispositif permet de programmer des passages à domicile lorsque l'occupant est absent. Il est également actif en dehors des périodes scolaires. Il existe deux modes de saisine : en ligne, via « France Connect », ou directement au commissariat en remplissant un formulaire.

Comment contacter la police nationale ?

Pour contacter la police, il faut en premier lieu composer le 17. Tous les appels sont enregistrés et passent par une plateforme unique qui rebascule ensuite les appels dans les commissariats d'arrondissement. Ensuite, dans chaque commissariat, il y a un centre de contrôle avec des équipes qui traitent ces appels. C'est pour cela qu'il peut parfois y avoir de l'attente. Les interventions sont ensuite priorisées selon l'urgence et les effectifs à disposition. Il est également possible de saisir la police nationale via la mairie, qui se charge de faire remonter les doléances des habitants. Enfin, il est possible de contacter le commissariat par mail : commissariat-17@interieur.gouv.fr. Cette messagerie est lue quotidiennement et permet de signaler des troubles de faible intensité.

Sensibilisation au vol à la fausse qualité :

Le commissaire adjoint souhaite sensibiliser les habitants à cette pratique très présente à Paris. Il s'agit d'individus qui se présentent chez les habitants en prétendant être pompiers, policiers ou agents EDF afin de s'introduire au domicile et dérober des biens. Face à cela, il faut être vigilant et ne pas laisser une personne que l'on ne connaît pas rentrer chez soi. En cas de doute, ne pas hésiter à composer le 17.

2. Présentation de la police municipale et de ses missions

Présentation de l'organisation de la police municipale dans le 17^e :

La division du 17^e est composée de 150 agents, répartis de la façon suivante :

- 80 policiers municipaux divisés en 8 brigades de 10 agents. Ils assurent un service de 7h à minuit
- 40 agents chargés de surveiller les parcs et jardins et l'ensemble des espaces verts
- 10 médiateurs qui interviennent auprès des commerçants, habitants, associations
- Une équipe d'agents de surveillance et d'accueil au sein de la mairie du 17^e
- Un coordinateur qui est en lien avec la police nationale et la mairie d'arrondissement.

Les agents interviennent en voiture, à vélo ou à pied. Ils sont armés d'une bombe lacrymogène et d'un tonfa. Ils agissent sous l'autorité judiciaire du Procureur de la République, via le commissaire du 17^e arrondissement.

Comment contacter la police municipale ?

En composant le 3975 ou via l'application « dans ma rue ». Un équipage sera ensuite envoyé sur le lieu de l'intervention.

Les missions de la police municipale :

La police municipale est une police de proximité, dont l'ambition est d'être au plus proche des citoyens, d'apaiser et de veiller à la tranquillité sur l'espace public. Elle intervient sur les incivilités du quotidien : jet de mégot, poubelles mal-rangées, dépôt sauvage, réglementation des terrasses, nuisances sonores. Elle a un rôle d'encadrement d'événements qui se déroulent dans l'arrondissement (brocante, événements de la mairie, nuit de la Saint-Sylvestre...). Elle assure aussi des missions de circulation et veille à la sécurité des plus vulnérables sur l'espace public, notamment les piétons, les cyclistes, les enfants. Des contrôles sont réalisés chaque jour en ce sens. Ils ont également des missions conjointes avec la police nationale concernant les vendeurs à la sauvette, les rixes, etc....

En ce qui concerne le quartier Ternes-Maillot, 227 missions ont été assurées par la police municipale depuis le début d'année 2024.

3. Application Umay

Avant de donner la parole au représentant de Umay, Hugues Charpentier rappelle que la mairie a souhaité, à l'initiative de Geoffroy Boulard, mettre l'accent sur le sentiment d'insécurité et le harcèlement de rue à l'encontre des femmes en déployant cette application dans le 17^e.

Présentation de l'application :

Umay est une application qui a pour objectif de lutter contre le harcèlement de rue et les violences sexistes et sexuelles. Elle permet de faire des signalements directement sur l'application et de se réfugier dans des commerces partenaires. Un travail avec la mairie a été fait pour démarcher des commerces, notamment le long de la ligne du T3b, qui ont accepté d'accueillir des victimes afin de les mettre en sécurité.

Chaque commerçant a été formé pour recevoir les victimes. Il y a plus de 1 500 « lieux sûrs » partout en France et 35 dans le 17^e.

Lorsqu'un signalement est fait, il y a ensuite une assistance 24h/24 et 7j/7 via un tchat afin de s'assurer que la personne est en sécurité, l'orienter et appeler les autorités compétentes. Sur l'application, les utilisateurs peuvent référencer le type d'agression qu'ils ont subie ou, signaler un « sentiment d'insécurité » afin de prévenir pendant une durée de 30 minutes les personnes autour.

En parallèle, Umay mène des actions au sein des villes en tenant des stands de sensibilisation contre les violences sexistes et sexuelles, notamment dans les universités et établissements scolaires.

Agnès Toury remercie l'intervenant et rappelle que la mairie du 17^e est la première dans Paris à avoir déployé cette application. Elle invite l'ensemble des commerçants qui le souhaitent à contacter la mairie pour rejoindre le dispositif.

Christophe Ledran ouvre ensuite la seconde partie de la réunion, dédiée aux travaux qui ont eu lieu dans le quartier. Notamment en revenant sur la rénovation de l'éclairage public, les aménagements urbains réalisés dans le cadre de la démarche « Embellir Votre Quartier » et les aménagements cyclables en cours sur l'avenue des Ternes.

4. Eclairage public : Présentation des travaux réalisés dans le cadre du Plan Climat

Le chef de service de l'éclairage public revient tout d'abord sur la structuration du marché de l'éclairage public au sein de la ville de Paris. Il a été attribué en 2021 à la société Ciélis pour 10 ans. C'est une société dédiée qui n'a été créée que pour le marché parisien. Ce marché est composé d'une partie « entretien et maintenance », d'une partie « travaux à la demande » et d'une partie « objectif de gain énergétique ».

Plan Climat et éclairage public

Cet objectif de gain énergétique est mis en œuvre au travers du Plan Climat qui vise à faire des économies d'énergie. À ce titre, un passage en LED de l'éclairage public est opéré. Cela permet de faire d'importantes économies d'énergie, de générer moins de pollution lumineuse et d'avoir moins de maintenance à faire, car la durée de vie des éclairages LED est plus importante. L'objectif à la fin du marché est d'avoir 70% de l'éclairage public parisien en LED et d'économiser 30% de la facture énergétique annuelle. Les travaux consistent en du changement d'ampoule et ne génèrent pas de nuisance.

La doctrine parisienne dans le cadre du Plan Climat consiste à éclairer au plus juste. Il s'agit de ne pas trop éclairer pour ne pas surconsommer de l'énergie et ne pas créer de la pollution lumineuse, tout en éclairant suffisamment pour assurer la sécurité. Il faut en effet assurer la visibilité pour les différents usagers de la route et de l'espace public. Ces rénovations permettent également d'obtenir une uniformité de l'éclairage public et d'améliorer le confort visuel.

Quelques éléments sur le 17^e arrondissement :

7 500 points lumineux sont passés en LED, sur un total de 10 000, ce qui est plus élevé que la moyenne parisienne. Dans le quartier Ternes-Maillot, plusieurs voies ont été traitées dans le cadre du Plan Climat, notamment la rue du Colonel Moll. Les avenues Carnot et Mac-Mahon seront traitées l'an prochain.

Le traitement des pannes d'éclairage public :

Lorsqu'il y a une panne, elle peut être signalée via l'application « dans ma rue ». Les signalements sont ensuite transmis à Ciélis qui a des temps de réponse contractuels pour intervenir. Il y a aussi des contrôles de nuit

effectués par Ciélis. Si la panne est réparable immédiatement, Ciélis a 48h de délai pour réparer une panne. Si elle ne l'est pas, une recherche de défaut est effectuée et cela peut prendre un peu plus de temps. Concernant le 17^e, il n'y a eu que 5 recherches de défaut en 2024. Parmi ces pannes, une seule était dans le quartier Ternes-Maillot, au 232 Boulevard Pereire, et le problème a été résolu en 2 semaines.

Echanges avec la salle

Concernant l'éclairage, je trouve qu'il manque au moins deux lampadaires du côté pair de la rue Denis Poisson.

Réponse de la direction générale des services: « Le plus simple est de le signaler via l'application « dans ma rue » ou sur le site paris.fr car cela fait remonter auprès de Ciélis, l'horodatage, la géographie et la photo éventuelle ».

Concernant la pollution lumineuse de certains commerces qui ont des vitrines qui clignotent toute la nuit, qu'est-il possible de faire ?

Réponse d'Hugues Charpentier: « En ce qui concerne la puissance lumineuse, s'il y a une nuisance avérée pour les habitants, la première chose à faire est des médiations avec les commerces. Elles sont menées par la mairie. En général ça permet de faire baisser l'intensité. S'agissant de la nuit, lorsque le commerce est fermé, normalement il ne doit pas y avoir de lumière. Vous pouvez le signaler sur l'application « dans ma rue » ou contacter les élus. Des établissements ont déjà été verbalisés pour cela.

Par ailleurs, si vous constatez des nuisances olfactives en provenance de commerces, le bureau d'action contre les nuisances professionnelles de la ville de Paris peut agir. »

Réponse du chef de service de l'éclairage public: « L'arrêté du 27 décembre 2018 contre la pollution lumineuse impose qu'une heure après la fermeture du commerce, l'enseigne soit éteinte et au plus tard à 1h du matin ».

J'habite au-dessus du boulevard Pereire et je constate que le soir, à partir de minuit, il y a des rassemblements de jeunes qui se battent entre eux.

Réponse d'Hugues Charpentier: « Vous pouvez composer le 17 pour le signaler. Ce ne serait pas inintéressant de faire passer des équipages pour

voir ce qui se passe. Vous pouvez aussi le signaler aux élus. Ce que vous dites sur la consommation de substances potentiellement illicites, ça nous intéresse. Peut-être qu'ils consomment du protoxyde d'azote. Il s'agit d'une substance qui provoque des effets euphorisants et qui est très nocive, mais en vente libre. Geoffroy Boulard a réussi à obtenir auprès du préfet de Police une interdiction de consommation de cette substance sur l'espace public par les mineurs. Cela permet à la police nationale d'agir avec des moyens légaux ».

Ma question s'adresse au commissaire adjoint. Certains faits sont signalés de manière récurrente, mais il y a tout de même des points de fixation de vente et de consommation de produits stupéfiants qui sont bien identifiés. Notamment Boulevard Pereire. Pouvez-vous nous dire quelles sont les actions menées ?

Réponse du commissaire adjoint de police : « Pour toutes les nuisances liées aux établissements de nuit, on a, au sein du commissariat, l'unité de police administrative. Elle est dédiée au contrôle des débits de boissons et des boîtes de nuit. Dès que des incidents ou des nuisances nous sont remontés par les riverains, nous pouvons faire des contrôles. Nous pouvons aussi faire intervenir la police judiciaire qui peut également faire des contrôles, demander un retrait de l'agrément d'ouverture de nuit, de consommation d'alcool et des fermetures dans les cas les plus graves. Les boîtes de nuit sont responsables de l'état de leurs clients à la sortie de l'établissement ».

Pouvez-vous nous rappeler les horaires des bars de nuit ? Je pense notamment à la rue Brunel où deux bars génèrent régulièrement des nuisances. Par ailleurs, les voitures roulent également très vite dans cette rue ».

Réponse du commissaire adjoint : « Les heures peuvent varier en fonction des agréments des établissements. Mais si vous constatez des nuisances, n'hésitez pas à contacter la police ».

Réponse d'Agnès Toury : « Je tiens à préciser que rue Brunel, nous avons fait une médiation dans l'un de ces bars. C'est quelque chose que l'on peut faire avec mon collègue adjoint au commerce. Ça avait permis d'améliorer la situation. Ce que je vous propose, c'est de m'envoyer un mail et on pourra regarder plus spécifiquement avec les deux bars. Vous pouvez également signaler ces nuisances via « dans ma rue », car cela permet de s'appuyer

dessus lors de la médiation. Concernant la circulation, le conseil de quartier a financé un ralentisseur à cet endroit ».

Je suis président du collectif des locataires de Paris Habitat, le triangle de 595 logements dans le triangle Alexandre Charpentier, Boulevard Gouvion Saint-Cyr, Avenue de la porte de Villiers. Ma première question est pour la police municipale. Pourquoi les places de stationnement qui étaient tacitement autorisées pour les pompiers le long de la caserne ont été supprimées ? Ils se font verbaliser.

Par ailleurs, il y a un problème de sécurité qui est triple. Tout d'abord il y a un problème d'installation d'un point de deal rue Alexandre Charpentier. Ensuite, il y a un problème de sécurité au sein de la résidence puisque Paris Habitat a comme priorité de changer les canalisations plutôt que d'installer des sécurités. Enfin, il y a, au niveau du boulevard Gouvion Saint-Cyr, dans un commerce, un dortoir de 8 personnes pour des clandestins depuis 2 ans.

Aussi, je souhaite évoquer un des problèmes récurrents dans le quartier qui est la suppression de places de parking rue Bayen, avenue des Termes et boulevard Gouvion Saint-Cyr.

Réponse du commissaire adjoint : « Concernant le signalement du point de deal, je vous incite à composer le 17 pour le signaler et nous interviendrons afin d'essayer de mettre en place des opérations de surveillance et éventuellement interpellier les auteurs du deal. Vous pouvez aussi nous écrire à l'adresse mail commissariat-17@interieur.gouv.fr ».

Réponse de la police municipale : « Concernant les collègues policiers et pompiers qui sont verbalisés, avec leur véhicule personnel, c'est regrettable, effectivement. Il faut savoir que les agents de police municipale interviennent uniquement sur du stationnement gênant. Donc, les collègues qui viennent travailler peuvent occasionner une gêne en stationnant et lorsqu'il y a des signalements, l'équipe de police municipale qui est dépêchée sur place est obligée de faire son travail. L'agent de police municipale est neutre et ne fait pas de différence entre les citoyens. On verbalise toutes les personnes qui commettent une infraction ».

Réponse d'Hugues Charpentier : « Face à ce problème, nous avons demandé à la ville de Paris s'il était possible de distinguer les plaques des professionnels afin qu'on ne les verbalise pas. Il y a par exemple des agents

de la propreté à l'atelier Jean Leclair qui rencontrent ce problème. On nous a répondu négativement ».

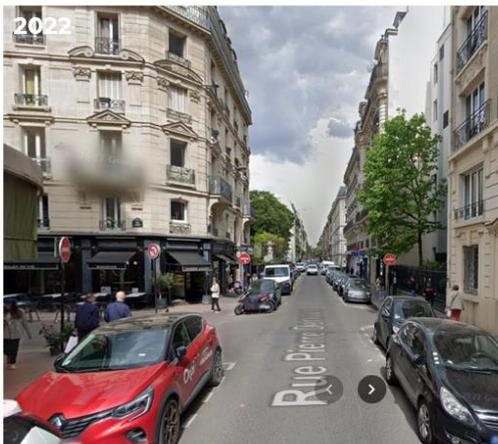
5. Présentation des aménagements urbains dans le quartier par la section territoriale de voirie

Présentation des aménagements réalisés :

- La **rue du Colonel Moll** a été aménagée en « rue aux écoles », piétonisée et végétalisée avec des jardinières. Les travaux se sont terminés début 2023. L'objectif était d'apaiser la rue à proximité de l'école.



- **Rue Pierre Demours**, les trottoirs ont été élargis des deux côtés afin d'avoir plus d'espace pour les piétons et de répondre aux normes pour les personnes à mobilité réduite, ce qui a nécessité de réduire le stationnement. Les travaux ont été réalisés en 2022 et 2023.



- **Rue Waldeck Rousseau**, les trottoirs ont également été élargis et la rue a été mise en sens unique, depuis le boulevard Pereire, vers l'avenue des Ternes. La rue a aussi été végétalisée par la création de jardinières et la plantation de plusieurs arbres à l'hiver 2023.



- **Placette Montenotte**, des petits aménagements ont été réalisés en 2023-2024, avec la création de deux jardinières au pied des arbres.



- **Rue des Colonels Renard**, un des deux trottoirs a été élargi. Des places de stationnement ont été conservées et 8 arbres ont été plantés.



- **Rue Alexandre Charpentier**, les trottoirs ont été élargis des deux côtés, plusieurs jardinières ont été créées et des arbres seront plantés cet hiver.



- **Rue Ruhmkorff**, les trottoirs ont été élargis des deux côtés et plusieurs arbres vont être plantés. Le revêtement des trottoirs sera réalisé début 2025.



Vous appelez ça élargir les trottoirs ?

Réponse de la section territoriale de voirie : « L'élargissement est réalisé pour faciliter le cheminement piéton et végétaliser quand on le peut. Ces principes ont été évoqués lors des concertations en 2020. Je ne vous rappelle pas les objectifs de lutte contre les îlots de chaleur, d'apaisement de la circulation. Vous avez le droit de ne pas y adhérer, mais voilà avec quels objectifs ont été effectués ces travaux ».

Présentation des aménagements programmés prochainement :

- La **Place Tristan Bernard** va être réaménagée l'an prochain. L'objectif sera d'élargir les oreilles pour sécuriser les traversées et améliorer la visibilité entre les piétons et les véhicules. Les feux de signalisation seront remis aux normes et la place sera végétalisée avec des jardinières au nord. Le début des travaux est prévu au 20 janvier 2025.

- La **rue des Acacias** sera réaménagée à partir de février 2025.

- Le projet de réaménagement de la **place Saint-Ferdinand** est pour le moment en suspens pour des raisons budgétaires et liées à la charge de travail importante des services.

Présentation de l'aménagement des double-sens cyclables

La section territoriale de voirie rappelle le contexte de mise en œuvre des double-sens cyclables.

En 2015, le code de la route a été modifié et l'article 412-28-1 indique que, lorsque la vitesse des véhicules est limitée ou égale à 30 km/h, les cyclistes ont le droit de prendre la route à double sens. Sauf si l'autorité investie du pouvoir de police dit l'inverse. Depuis 2021, un arrêté signé par la Maire de Paris et le préfet de Police indique que la vitesse maximale autorisée est de 30 km/h dans tout Paris, sauf les grands axes. Cet arrêté fonde l'obligation légale de mise en œuvre des double-sens cyclables. L'objectif est de réussir à concilier les contraintes techniques avec les différentes mobilités et usages des rues. Il y a plusieurs contraintes dans la réalisation de ces double-sens cyclables :

- La mise aux normes « pompier » en réalisant une voie de 4 mètres de large pour permettre la mise en action des camions des sapeurs-pompiers (exemples rue Brey et rue Barye).

Exemples de réalisations: mise aux normes pompiers

Pour les voies de moins de 4m de largeur: suppression d'une bande de stationnement ou emplacement du stationnement payant par du stationnement moto en fonction de la géométrie de la rue.



- Créer des sas vélo en amont des feux (exemple avenue des Ternes)

Exemples de réalisations: création de Sas vélo

Ce dispositif consiste à reculer la ligne d'effet du feu pour permettre aux cyclistes de s'insérer sur le carrefour avant les automobilistes. Ce dispositif facilite les mouvements tournants des cyclistes



- Permettre la visibilité en amont et en aval des passages piétons pour renforcer la sécurité des piétons quand ils traversent et permettre aux voitures de mieux voir les piétons (exemple rue Barye).

Exemples de réalisations: pose d'arceaux vélo en amont des passages piétons

Ce dispositif vise à augmenter la covisibilité entre les piétons, les automobilistes et les cyclistes au niveau des traversées piétonnes.



Echanges avec la salle

J'habite rue des Dardanelles. Elle est étroite et en sens unique. Tout le côté droit de la rue est autorisé au stationnement voiture payant. Tout le côté gauche est pour les motos et les vélos. Est-ce normal ? Où se gare-t-on quand on a une voiture ?

Réponse de la section territoriale de voirie : « On ne supprime pas de stationnement par plaisir. On supprime du stationnement parce qu'on répond à des règlements qu'on vous a exposés. C'est la loi. Sur la rue des Dardanelles, vous aviez du stationnement bilatéral, c'est-à-dire des deux côtés de la rue. Pour mettre en place les contre-sens cyclables et la norme « pompier », c'est-à-dire les quatre mètres dégagés de circulation, il a fallu supprimer une rangée de stationnements. La rangée de stationnements qui a été supprimée à gauche est pour permettre le contre-sens cyclable. On ne peut pas mettre un contre-sens cyclable à droite, ce serait dangereux pour les cyclistes. Les contre-sens cyclables sont toujours à gauche de la circulation. Concernant le stationnement moto longitudinal, c'est une solution pour occuper l'espace car si on n'avait pas mis ce stationnement moto, il y aurait eu un risque de stationnement sauvage ».

La rue Denis Poisson est en contre-sens cyclable et depuis que la porte Maillot a eu des travaux, toutes les voitures descendent depuis cette rue très vite. Est-ce possible de mettre un ralentisseur ? Aussi, est-ce qu'il est possible de verbaliser les vélos qui grillent les feux ?

Réponse de la section territoriale de voirie : « Concernant le ralentisseur, je vous invite à contacter M. Ledran pour lui adresser votre demande. Nous étudions avec lui toutes les demandes de ralentisseur dans l'arrondissement ».

Réponse d'Hugues Charpentier : « Concernant les vélos, il y a des opérations « code de la rue » qui sont réalisées par la police municipale. Ce sont des opérations sur lesquelles on déploie 8 à 10 effectifs sur des zones identifiées qui sont remontées par les habitants ou identifiées par la police municipale. Ce sont des zones sur lesquelles on constate que la coexistence des différentes mobilités se passe mal, où il y a des excès d'usage et où il est nécessaire de faire de la prévention et de verbaliser. Ce sont des opérations qu'on réalise quasi-mensuellement. Par ailleurs, verbaliser les vélos est très compliqué car ils roulent vite et surtout, ils n'ont pas de plaque

d'immatriculation ».

Est-il possible de rendre obligatoire les plaques d'immatriculation ?

Réponse d'Hugues Charpentier: « Seule la loi permettrait de faire ça. Saisissez vos parlementaires et peut-être qu'ils agiront ».

6. Présentation de l'aménagement de la piste cyclable avenue des Ternes

Christophe Ledran précise en préambule que la réalisation de pistes cyclables sécurisées avenue des Ternes est une demande ancienne de Geoffroy Boulard. C'était un projet de mandature. La mairie aurait souhaité que ce soit fait avant les Jeux Olympiques et Paralympiques (JOP) mais ça n'a pas été possible. La réalisation a donc été faite en deux temps. Dans un premier temps avec une préfiguration de ce qu'allaient être les pistes cyclables, de mars à juin 2024. Le second temps a déjà débuté et se poursuivra en janvier 2025.

La représentante de la mission vélo présente la première phase des travaux qui ont repris en septembre 2024 et ont été achevés mi-décembre. Ces travaux ont concerné la partie de l'avenue des Ternes située entre la Porte des Ternes et la place Tristan Bernard. La seconde phase des travaux va reprendre fin janvier 2025, jusqu'à fin février 2025 pour continuer le linéaire entre la place Tristan Bernard et la place des Ternes. Ces travaux consistent à réaliser des quais bus, des séparateurs de pistes cyclables et des aménagements pour favoriser les livraisons des commerces du secteur. Ces travaux vont aussi permettre la création de traversées piétonnes gérées par feux tricolores afin de sécuriser les piétons.

Les travaux vont d'abord être réalisés en janvier 2025 sur la rive paire de l'avenue des Ternes, pendant trois semaines, puis ensuite pendant trois semaines également sur la rive impaire.

Echanges avec la salle

Rue Waldeck Rousseau, il y a un feu à la sortie de la rue. Ne risque-t-il pas de bloquer la circulation des personnes qui remontent du parking à la sortie du palais des congrès ?

Réponse de la section territoriale de voirie : « Des études sont réalisées en amont des projets, ce qui ne veut pas dire que l'on peut tout prévoir. L'usage permet de savoir ce qui fonctionne et ne fonctionne pas. L'usage peut nous permettre de revoir les temps de feux. On va étudier le problème ».

Je trouve que les travaux réalisés sont très positifs, donc bravo ! Il y a une piste cyclable qui a été faite rue Bayen et comme le trottoir est assez large, il y a des voitures qui se garent à cheval entre la piste cyclable et le trottoir. Est-ce possible de sécuriser la piste cyclable ?

Réponse de Christophe Ledran : « Merci pour vos remerciements. La rue Bayen a fait partie de la deuxième vague des double-sens cyclables. Pour la troisième phase nous allons ajouter des places de livraison et il faut savoir qu'il est possible de se garer sur une place de livraison pendant 30 minutes, à condition d'avoir un disque bleu en évidence, de rester à proximité du véhicule et d'être dans une démarche de chargement ou déchargement, de marchandise ou de personne. C'est un décret de 2019. Ces places de livraison permettent de rompre la continuité des marquages moto. Nous allons essayer d'installer une ou plusieurs places de livraison rue Bayen ».

Réponse de la section territoriale de voirie : « Sur les zones de livraison, le stationnement est interdit. Il est possible de s'arrêter comme indiqué par M. Ledran pendant 30 minutes. Pour les zones de livraison à simple bande, le stationnement est autorisé la nuit ».

« J'ai 3 questions :

- Des feux ont été mis porte des Ternes. Pouvez-vous nous donner des explications ?

- Une présentation est-elle prévue pour le changement de sens de la rue des Acacias ? Entre l'avenue Carnot et la rue des Acacias, la sucette publicitaire empêche la bonne visibilité des automobilistes.

- Enfin, il n'y a plus de station de taxi à l'angle de l'avenue Mac-Mahon et de l'avenue des Ternes. Une station sera-t-elle installée place des Ternes ? »

Réponse de Christophe Ledran : « Sur la porte des Ternes, depuis plusieurs années et particulièrement 1 an et demi, vous avez dû subir de grands désagréments en termes de circulation et de nuisances sonores. Il y a eu un apaisement avant les JOP, lorsque la mission vélo a terminé sa première préfiguration d'aménagement de piste cyclable. Ça a repris entre

septembre et décembre 2024 pour pérenniser la piste cyclable. A la fin de cette période, a démarré l'aménagement temporaire de la porte des Ternes. C'est quelque chose qui n'a pas été décidé par nous et que nous avons découvert au dernier moment. Nous venons d'aller à la porte des Ternes pour voir, en condition réelle, durant l'heure de pointe, les problèmes qui se posent. Nous avons élaboré un plan d'action qu'il va falloir dérouler. Nous allons réduire les emprises au sol, essayer de remettre des places de livraison, bien que ce soit également un problème d'incivilité. En tout cas, je peux assurer que le sujet est pris en compte afin que la circulation automobile et cycliste soit améliorée ».

Réponse d'Agnès Toury: « Pour la rue des Acacias, une réunion de présentation va être organisée prochainement. Concernant la sucette publicitaire, nous avons fait une visite de terrain avec le Maire où nous avons remarqué cette problématique. Ça a été signalé.

Christophe Ledran conclut la réunion en remettant aux participants la lettre du Maire d'octobre 2024 qui dresse le bilan de ce qui a été réalisé dans le quartier. Il précise que la suppression des stationnements dans le quartier a été faite en application de la loi et permet d'assurer la sécurité des habitants en permettant aux pompiers d'accéder aux voies réaménagées. Il précise également que Geoffroy Boulard a retardé au maximum la suppression de ces stationnements mais que la ville de Paris a pour objectif de mandature de supprimer 700 places de stationnement dans le 17^e et que la loi doit s'appliquer.

Agnès Toury conclut la réunion publique en remerciant l'ensemble des intervenants pour les présentations qui ont été faites ainsi que les habitants pour leur présence.